

Comment diviser par trois le coût de la dette publique ?

Raymond Zaharia

Le discours dominant sur les "dépenses publiques excessives" est une fable, puisque, comme cela ressort clairement des travaux du Collectif National pour un Audit de la dette publique, les 2 causes principales de notre endettement excessif sont:

- d'une part, la réduction des recettes publiques, née de cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus riches (et aggravée par la réduction consécutive des dépenses pour limiter la fraude et l'évasion fiscale. En songeant à la fable de la "Paille et la poutre", il me semble que ce ne sont pas seulement l'Eglise et les armateurs grecs qui ne paient pas assez d'impôts!)

- d'autre part, les taux d'intérêt excessifs (qui peuvent créer un "effet boule de neige", lorsque qu'ils dépassent le taux de croissance en valeur du PIB).

Délibéré ou non, le gonflement de la dette publique est devenu un prétexte idéal pour concrétiser le "rêve de Denis Kessler" (responsable de la branche Assurances du Medef): se débarrasser de cette "vieille lune" que constitue à ses yeux, le programme du Conseil National de la Résistance (cf "*Les jours heureux*").

C'est ainsi que notre impuissance politique se combine à la résignation et la passivité d'une large part d'entre nous pour laisser le champ libre:

- au creusement des inégalités, (la dette est un instrument de redistribution des revenus fonctionnant à l'envers: de tous vers les plus riches, en UE et hors UE),

- à la démolition des services publics, (qui sont la seule richesse de ceux qui n'ont rien), et

- à l'aggravation des atteintes à l'environnement.

La plupart d'entre nous ignorent que les banques peuvent se REFinancer auprès de la BCE à un taux, (appelé "Taux REFI"), 2 ou 3 fois plus faible que le "taux moyen historique" (c'est-à-dire résultant de tous les emprunts antérieurs), que supporte le Trésor Public.

Concrètement cela signifie, que **l'un des deux premiers postes de dépenses publiques**, à savoir le poids des intérêts de la dette, (l'autre étant l'Education Nationale), **pourrait être réduit de plus de 30 milliards par an, si le Trésor Public pouvait emprunter auprès de la BCE en bénéficiant du "taux REFI" accordé aux banques.**

La suite de cet article montre qu'il n'est même pas nécessaire de renégocier l'article 123 du Traité de Lisbonne, (statut de la BCE), pour rendre possible cette économie de 30 milliards / an, avec en outre une réduction équivalente du déséquilibre de notre balance des paiements ! (Une possibilité "intéressante", surtout si l'on songe à ce qu'a dit de l'Euro J. Attali: "On a soigneusement oublié de prévoir la sortie!" Un propos qui, en bonne règle, devrait le conduire devant la Cour de Justice de la République !)

Pour que le Trésor Public puisse avoir accès au taux REFI, la seule chose vraiment nécessaire, c'est une dose suffisante de volonté et de courage politiques !

A nous de faire en sorte que les dirigeants pusillanimes, ignorants, ou cyniques, qui se succèdent depuis des décennies sous les lambris de nos palais nationaux, prennent conscience du scandale que constitue leur hypocrisie, vis à vis de la création d'un véritable Pôle Public Financier, de taille suffisante pour pouvoir financer à bon compte le Trésor Public. Nous pourrions ainsi retrouver, avant 2020, une situation budgétaire compatible avec le modèle social hérité du programme du CNR et avec la création de nouveaux biens publics indispensables, comme par exemple les investissements nécessaires à la transition écologique.

La plupart d'entre nous ignorent que la BPI récemment créée, avec la dénomination "Banque Publique d'Investissement", ne dispose pas d'une licence bancaire ! En dépit de son nom, ce n'est pas une Banque ! ("Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde", disait Camus !)

C'est en outre, il me semble, une preuve supplémentaire de la volonté (hélas commune à nos deux partis de gouvernement), de nous enfumer, d'entretenir dans nos esprits la résignation et la docilité adéquates, nées de l'infâme discours sur le "Pays en faillite" (ne pas oublier que "les dépenses des uns sont les revenus des autres"!).

-Sur le site web de l'Agence France Trésor, on peut voir que la dette de l'Etat à fin 2013 s'élève, (hors Sécu et Collectivités Locales), à 1457 G€ (milliards d'Euro), voir : http://www.aft.gouv.fr/rubriques/encours-detaille-de-la-dette-negociable_159.html . Même si les emprunts récents ont été effectués à des taux historiquement bas, le taux moyen reste proche de 3%, (environ 3 fois le taux REFI), avec une dépense d'environ 45 milliards d'euros (G€) par an, pour le versement des intérêts (dont les 2/3 à des non-résidents.)

- L'article 123 du Traité de Lisbonne (celui qui interdit à la BCE de consentir des prêts au Trésor Public), comporte un 2^{ème} alinéa qui dit: "Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui, dans le cadre de la mise à disposition de liquidités par les banques centrales, bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne, du même traitement que les établissements privés de crédit" (Voir page 130 de : <http://tinyurl.com/T-Lisbonne>).

De la sorte, Alain Grandjean, Gaël Giraud, la FNH, des syndicalistes de la Banque de France, et même le CESE tout récemment *, ont imaginé que si l'on disposait d'un "Pôle Public Financier" (PPF), de taille suffisante (par exemple celle de la BNP), il pourrait "comme les autres banques..." avoir accès aux prêts à 1% sur 3 ans que, lors de son arrivée, M. Draghi a accordés, à hauteur d'environ 1000 milliards, à plusieurs centaines de banques, plus ou moins en délicatesse (cf. le "LTRO" long term refinancing operation, alias... "Bazooka-1" & "Bazooka-2").

L'Agence France-Trésor emprunte un peu moins de 200 G€ /an (c'est-à-dire les environ 45 G€ d'intérêts, plus de quoi "faire rouler la dette"... pour la partie qui vient à échéance). Si la taille du PPF le permettait, (c'est un point critique!), elle pourrait même lui emprunter davantage (en vue d'éliminer plus rapidement les tranches d'emprunt les plus couteuses).

A noter que, sur des prêts accordés par un tel PPF, l'Agence France Trésor pourrait continuer à payer un taux supérieur à 1%; en effet, cette part de la dépense publique serait une recette du PPF; elle n'irait pas, (comme aujourd'hui), dans les poches de non-résidents, (plus de 30 G€, sur les environ 45, contribuent à creuser le déséquilibre de la balance des paiements. Voir aussi ce que disait JP Fitoussi, en mars dernier : http://www.france-alter.info/JP_Fitoussi_Defaut_congenital_Euro.mp3)

Il faudrait évidemment faire "appel au civisme" des ménages et des entreprises... Cependant, confier ses petites économies au PPF ne serait guère plus risqué que de les laisser à la SG ou à la BNP ! (comme toutes les banques, elles sont, de façon chronique, "virtuellement en faillite", si ce n'était le "secourable REFI" de la BCE, celui qui leur permet la « transformation»: financer du "long terme non liquide"... avec du court terme !)

Pour être clair : si la BPI était une banque, que je puisse y ouvrir un compte bancaire, je le ferais illico ! En effet, outre l'accès au taux REFI de la BCE, un "vrai PPF" permettrait de faire renaître un bien public perdu lorsque les "Bere boys" ont mis fin de la réglementation de la Banque de France homologue du "Glass Steagal Act": la sécurité des encaisses des ménages et des entreprises ! (portée disparue avec l'avènement de "banques universelles", susceptibles d'investir notre argent dans la "Finance Casino" et que l'on appelle les "Too big to fail" trop grandes pour faire faillite): bien entendu, un "vrai PPF", (qui pourrait être constitué à partir de la Banque Postale, de la Caisse des Dépôts, et des débris du Crédit Immobilier ?), devrait être organisé et encadré; il serait à "subsidiariser dans les territoires" et à équiper de contrôles et de contre-pouvoirs "autant que nécessaire", pour un tel "pachyderme" ! (avec des critères autres que purement financiers, et des "Comités de la seconde chance", multicollèges, comme dans le "Conseil National pour la transition écologique" cf. <http://tinyurl.com/CNTE2013> . Ces "comités du repêchage" pourraient fonctionner comme des cours d'appel, pour offrir aux demandeurs de prêts retoqués, un deuxième examen).

(*) Voir ce rapport du CESE, page 70 et suivante:

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_18_%20financer_transition_ecologique_energetique.pdf

(Lien court: <http://tinyurl.com/CESE-FITE>)

Notes

1) Le LTRO (long term refinancing operation) de Draghi, (contesté par le ministère des finances allemand devant la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe !), représente 1000 G€ en deux ans, à comparer au "QE3" de la FED, 2 fois plus "intense", comme l'indique cet extrait d'un article d'Audrey Fournier dans *le Monde*:

"En quoi consiste la politique d'assouplissement monétaire de la Fed ? Depuis septembre 2012, la Fed achète chaque mois 85 milliards de dollars au sein du système financier américain : 40 milliards de dollars d'obligations adossées à des crédits hypothécaires (Mortgage-Backed Security, ou MBS) et 45 milliards de bons du Trésor.

Ce programme d'achats massifs est destiné à soutenir l'économie américaine : l'opération augmente mécaniquement la masse monétaire en circulation, ce qui, en période de crise, est capital pour éviter un manque de liquidités.

Cette injection de "cash" sert à renflouer les réserves des banques et leur permet ainsi d'accorder plus facilement des prêts, à un taux plus faible, aux ménages et aux entreprises, permettant de relancer la consommation et l'investissement. "

2) Il est piquant de relire ce qu'écrivaient Attac et Copernic, six mois avant la présidentielle 2012 :

"Une nouvelle politique monétaire constituerait une rupture avec l'emprise des marchés financiers. Elle suscitera donc l'opposition des gouvernements conservateurs ou de ceux dominés par le social-libéralisme. **Un gouvernement progressiste devrait alors engager un bras de fer avec les autres gouvernements européens comme cela s'est fait à quelques reprises dans l'histoire de la construction européenne. Il devrait prendre des mesures unilatérales en rupture avec les traités européens.** Il mettrait fin à l'indépendance de la Banque de France et imposerait à cette dernière de créer des euros pour financer le déficit public. Il s'adresserait aux peuples européens en tenant un discours tourné vers la construction d'une Europe démocratique et sociale et en expliquant qu'il refuse que les populations payent le prix de la crise. Nul doute que l'écho en serait important et permettrait de créer un rapport de forces au niveau européen. [Sept 2013: In Memoriam... RIP *requiescat in pace, repose en paix!*]

D'un point de vue juridique, un tel gouvernement pourrait s'appuyer sur le « compromis de Luxembourg » qui prévoit que les États peuvent déroger aux règles européennes s'ils estiment que leur « intérêt vital » est en jeu. Cette clause dite de l'*opt out* a d'ailleurs été utilisée par certains pays européens (le Royaume-Uni, la Pologne, la République tchèque) pour refuser l'application de la Charte."

<http://tinyurl.com/n2vby7>

<http://tinyurl.com/m65ulxe>